

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS3159

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 2

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« du décret mentionné »

les mots :

« des décrets mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement prévoit de recourir à plusieurs décrets dans le cadre de la mise en œuvre du présent article. Il importe que les organisations syndicales et patronales soient parties prenantes à chaque niveau d'élaboration de l'index seniors. Tel est le sens de cet amendement